Nations Unies S/PV.6731



# Conseil de sécurité

Soixante-septième année

*Provisoire*

**6731**e séance

Mercredi 7 mars 2012, à 15 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | Sir Mark Lyall Grant | (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) |
| *Membres* : | Afrique du Sud | M. Mashabane |
| | Allemagne | M. Wittig |
| | Azerbaïdjan | M. Mehdiyev |
| | Chine | M. Wang Min |
| | Colombie | M. Alzate |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Rice |
| | Fédération de Russie | M. Churkin |
| | France | M. Briens |
| | Guatemala | M. Rosenthal |
| | Inde | M. Hardeep Singh Puri |
| | Maroc | M. Loulichki |
| | Pakistan | M. Tarar |
| | Portugal | M. Moraes Cabral |
| | Togo | M. Menan |

## Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2012/129)



12-25358 (F)








*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation en Libye**

**Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye** (S/2012/129)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdurrahim El-Keib, Premier Ministre de la Libye, et prie le fonctionnaire du protocole de l'escorter à la table du Conseil.

*M. Abdurrahim El-Keib, Premier Ministre de la Libye, est escorté à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ian Martin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/129, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Martin.

**M. Martin** (*parle en anglais*) : Même s'il y a à peine une semaine que j'ai fait un exposé au Conseil sur la situation en Libye, c'est un honneur pour moi de le faire de nouveau en présence du Premier Ministre de la Libye, M. Abdurrahim El-Keib. Je ne vais pas revenir sur tous les points évoqués dans mon dernier exposé, puisque le Premier Ministre informera le Conseil de l'évolution récente de la situation et du contexte actuel. Toutefois, je me ferai un plaisir de faire le point sur mon évaluation de la situation pendant les consultations.

Je voudrais commencer en mentionnant un incident malheureux qui s'est produit la semaine dernière. Le 3 mars, un collègue international travaillant pour une organisation non gouvernementale, Danish Church Aid – un partenaire opérationnel du Service de la lutte antimines (SLAM) –, a été tué alors qu'il menait des opérations de déminage à proximité de Daphnia. Cet accident tragique illustre les risques auxquels le peuple libyen sera exposé pendant longtemps, ainsi que le courage des équipes de déminage qui s'emploient activement à réduire cette pollution par les mines.

Depuis que le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour une période de trois mois le 2 décembre dernier, la MANUL a entamé un processus global de préparation, sur la base des directives relatives à la planification intégrée des missions, en menant notamment des consultations au sein du système des Nations Unies et avec les autorités libyennes, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux. Les résultats de ce processus sont décrits dans le rapport dont le Conseil est saisi (voir S/2012/129). Le processus de préparation et les consultations avec les interlocuteurs libyens ont confirmé que le mandat de la MANUL, tel qu'énoncé dans les résolutions 2009 (2011) et 2022 (2011) du Conseil de sécurité, demeurait valable, mais ont également contribué à déterminer les domaines dans lesquels nous devons intensifier nos efforts au cours des 12 mois à venir.

Dès le départ, nous avons adopté une démarche graduelle et nous n'avons pas voulu suivre un modèle quelconque. Cela nous a permis d'envisager en Libye et avec les Libyens ce que l'ONU devrait faire et comment nous y prendre. Je pense qu'à l'heure actuelle, nous sommes en mesure de recommander une idée directrice générale de la mission adaptée aux besoins et aux particularités de la Libye. J'ai déjà attiré l'attention sur ces particularités dans mes précédents exposés. La Libye est un pays riche en ressources, qui n'a pas besoin de l'appui traditionnel des donateurs. C'est un pays qui dispose d'un personnel qualifié, prêt à diriger le pays dans de nombreux domaines.

Néanmoins, après 42 ans de dictature et de longues périodes d'isolement sur la scène internationale, la Libye manque d'institutions d'un État moderne et démocratique. Le peuple libyen attend aujourd'hui avec impatience la tenue d'élections libres, une Constitution démocratique, la transparence et le respect du principe de responsabilité, l'état de droit et des forces de sécurité

soumises à un contrôle civil et qui protègent le peuple et non un régime. Il est déterminé à prendre en main son avenir, mais il désire également profiter de l'expérience et des pratiques optimales internationales. Le rôle de l'ONU doit être d'appuyer ces efforts, selon qu'il conviendra, d'une manière souple qui n'impose pas une lourde présence internationale.

Le rapport du Secrétaire général propose que la MANUL concentre ses efforts sur les cinq domaines suivants au cours des 12 prochains mois : la transition démocratique et les processus électoraux; la sécurité publique; la prolifération des armes et la sécurité des frontières; les droits de l'homme, la justice transitionnelle et l'état de droit, ainsi que la coordination de l'aide internationale. Ces propositions sont pleinement conformes à la demande faite par le Gouvernement de transition libyen dans la lettre adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre El-Keib.

Notre appui à la transition démocratique en Libye se concentrera surtout sur l'organisation des élections d'un congrès national en juin 2012 et du processus constitutionnel qui s'ensuivra, qui devrait déboucher sur un référendum. Cela exigera un appui soutenu et prévisible de la section électorale intégrée de la MANUL, avec la participation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), non seulement dans les domaines techniques, mais aussi pour la sensibilisation des citoyens afin qu'ils participent aux élections en étant informés. Cet appui, qui a commencé en 2011, doit se poursuivre mais aussi s'accroître au fur et à mesure que nous nous approchons de la date des élections.

L'appui de la MANUL s'étendra aux autres étapes importantes électorales et constitutionnelles en Libye. Par conséquent, au cours des 12 mois à venir, le personnel électoral constituera la plus grande composante de la MANUL. Parallèlement, la MANUL apportera son appui aux efforts de réconciliation aux niveaux local et national, quand la demande lui en sera faite.

En ce qui concerne la sécurité publique, la MANUL appuiera les efforts en vue de mettre en place un secteur de la sécurité efficace et responsable, respectant les droits de l'homme, assurant la primauté du droit et jouissant de la confiance de la population libyenne. À cette fin, la Mission aura notamment pour rôle de fournir des conseils stratégiques et techniques aux acteurs nationaux sur les questions intéressant le secteur de la sécurité, y compris celles relatives à la démobilisation et à l'intégration ou à la réintégration des ex-combattants, au contrôle des armes, ainsi qu'à la gestion et au contrôle par les autorités civiles.

Une des tâches essentielles de la Mission au cours de l'année à venir sera d'établir dans l'ensemble du pays un service de police responsable et professionnel capable de s'acquitter d'une série de fonctions de police dans le respect des principes des droits de l'homme et de renforcer la confiance du peuple libyen dans la capacité de l'État à assurer la sécurité et la justice. À cette fin, grâce au déploiement de divers spécialistes et experts des questions de police, la MANUL fournira au Ministère de l'intérieur des services consultatifs stratégiques et techniques sur les questions concernant la gestion et la supervision, la direction et le commandement, la planification stratégique et opérationnelle, la formation, l'intégration des ex-combattants dans la police et la sécurisation des élections.

La stabilité à l'intérieur de la Libye et dans la région dépend également de la capacité des autorités libyennes à neutraliser et à maîtriser les grandes quantités d'armes, y compris les armes lourdes, les systèmes portables de défense antiaérienne et le matériel connexe et de faire face à la menace de trafic et de prolifération par le biais d'une étroite collaboration avec les pays voisins et les institutions et mécanismes régionaux et internationaux compétents. Par conséquent, la MANUL continuera d'appuyer les autorités libyennes dans leurs efforts visant à lutter contre la prolifération des armes. À cet égard, la Mission continuera de faciliter l'intervention d'organismes internationaux, tels que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Agence internationale de l'énergie atomique. La MANUL s'acquittera de ses tâches de lutte contre la prolifération des armes dans le cadre d'une structure intégrant l'ensemble des organismes du système des Nations Unies, en faisant appel à l'expertise du SLAM, de l'UNICEF et du PNUD.

Bien entendu, la prévention de la prolifération d'armes est étroitement liée à la sécurité des frontières libyennes, bien que la question de la gestion des frontières ne puisse pas être limitée uniquement à cet aspect. En collaboration avec l'Union européenne en particulier, la MANUL appuiera la mise en œuvre d'une approche globale de gestion des frontières, qui implique la participation de plusieurs ministères et

appelle la coopération des pays voisins. Depuis que le Conseil a confié un mandat spécifique à la MANUL à cette fin, un conseiller principal dirige nos efforts. En outre, il sera essentiel d'intensifier la coopération avec les pays voisins de la Libye, et le Gouvernement entend promouvoir cette coopération par le biais de la conférence régionale sur la sécurité qu'il accueillera à Tripoli la semaine prochaine.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, assurer la pleine protection des droits de l'homme en Libye après 42 ans de violations de droits de l'homme sera un signe incontestable d'une transition démocratique réussie. Les événements et informations récents ont démontré que cette tâche exigeait un appui ferme et une vigilance constante. Par conséquent, pour la MANUL, une des principales priorités sera d'appuyer les autorités libyennes et la société civile pour faire en sorte que la transition, et notamment le processus de justice transitionnelle, soit solidement fondée sur des systèmes, institutions et pratiques conformes à l'état de droit, ainsi que sur le respect des droits de l'homme.

Cet appui sera fourni grâce au renforcement de la composante de la Mission chargée de ces tâches et à la mobilisation de spécialistes. Il s'agira de renforcer les capacités des institutions libyennes dans le système pénitentiaire et judiciaire, et la MANUL s'attellera au règlement des problèmes les plus immédiats parallèlement au renforcement des capacités à plus long terme en faisant intervenir le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Nos projets sont pleinement conformes aux recommandations faites à cet égard sur le rôle de la MANUL dans le rapport de la Commission d'enquête internationale sur la Libye (A/HRC/19/68), avec laquelle nous avons maintenu le dialogue pendant ses importantes activités.

Enfin, ces derniers mois ont démontré la nécessité de coordonner l'assistance internationale en Libye dans tous ces domaines et d'autres. Même si j'ai souligné la situation particulière de la Libye, tout comme dans d'autres situations de transition, des offres multiples – et en particulier des visites multiples – peuvent générer des coûts de transaction importants pour les autorités nationales. Le Gouvernement libyen est déjà soumis à une rude pression pour répondre aux priorités urgentes. Dans tous les domaines de son mandat, la MANUL continuera à soutenir les démarches des autorités libyennes visant à coordonner l'aide internationale, afin de garantir que les offres d'assistance soient axées sur les besoins définis par les Libyens et mises en œuvre de façon à exercer le moins de pressions possible sur les capacités de la Libye, déjà mises à rude épreuve. Le cas échéant et si le Gouvernement le demande, la MANUL facilitera l'établissement de partenariats entre la Libye et les acteurs internationaux, notamment dans les zone où l'Organisation des Nations Unies n'a pas mandat de répondre directement aux besoins libyens ni n'est bien placée pour le faire. L'ouverture imminente de bureaux de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes en Libye permettra de faire appel aux compétences régionales.

Avant de terminer, je tiens à souligner deux points dont il faut tenir compte dans toutes les activités futures envisagées pour la MANUL. Premièrement, il importe que la participation importante des femmes à la révolution se traduise par leur pleine participation à la transition démocratique. La MANUL devrait disposer d'une capacité propre pour appuyer l'autonomisation des femmes dans tous les domaines relevant de son mandat. Deuxièmement, il faut impérativement garder à l'esprit que la révolution libyenne, à l'instar de tous les mouvements du Printemps arabe, a été l'expression des aspirations au changement de la jeunesse du pays. La jeunesse libyenne entend participer pleinement à la transition et cela sera une préoccupation constante de notre action au cours des 12 prochains mois.

Tout en s'acquittant du mandat envisagé, la MANUL maintiendra une présence minimale dont l'objectif sera de fournir un appui technique souple, adapté et de grande qualité à la transition démocratique et d'aider les autorités libyennes à relever les défis accompagnant cette transition. Nous recommandons que cet appui soit fourni sous la forme d'une mission structurellement intégrée pour faire en sorte que l'action de l'ensemble du système des Nations Unies ait le plus d'impact possible.

Avec la structure proposée, la MANUL disposerait d'un petit noyau de conseillers chevronnés jouant un rôle de conseil et de coordination dans leurs domaines respectifs et elle serait en mesure de mobiliser une assistance supplémentaire selon que de besoin. Les compétences supplémentaires nécessaires au cours de l'année seraient fournies par différentes sources, notamment les États Membres, les organisations régionales et autres et, bien évidemment, l'équipe de pays des Nations Unies. Toutefois, il importe que la MANUL dispose de sa propre capacité de répondre au pied levé aux demandes en personnel.

Nous avons l'intention de nous appuyer sur les conclusions du rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (S/2011/527) pour trouver des moyens innovants et plus souples de mobiliser des compétences civiles à l'appui des Libyens. L'une des grandes idées directrices de la mission est de disposer d'une capacité de répondre aux besoins qui apparaissent.

Les 12 prochains mois compteront parmi les plus déterminants de toute l'histoire de la Libye. La première fois que j'ai pris la parole devant le Conseil en tant que Conseiller spécial du Secrétaire général pour la planification du relèvement en Libye, en juin dernier, j'ai indiqué qu'il était clair que, malgré les ressources financières et humaines de la Libye, les défis une fois le conflit terminé seraient considérables après des décennies durant lesquelles la politique poursuivie a consisté précisément à ne pas mettre en place les institutions propres à un État démocratique et responsable, et que l'héritage formé par les violations des droits de l'homme et l'absence d'état de droit serait lourd.

Le Conseil va entendre le premier Premier Ministre auquel incombe la responsabilité de relever ces défis. C'est un privilège pour moi et pour mes collègues de travailler aux côtés des Libyens qui se sont engagés à construire l'avenir de leur pays, et je demande au Conseil d'accéder à la demande du Gouvernement libyen et à la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MANUL pour une période supplémentaire de 12 mois, selon la formule présentée dans le rapport.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Martin de son exposé.

Je donne la parole au Premier Ministre El-Keib.

**M. El-Keib** (Libye) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens également à remercier le Conseil de m'avoir invité à m'adresser à lui aujourd'hui.

C'est un grand honneur pour moi d'être présent ici au Conseil en tant que représentant de la nouvelle Libye, qui s'est libérée du joug d'un pouvoir dictatorial ayant étranglé le peuple pendant 42 ans. Je saisis cette occasion pour exprimer toute la gratitude de mon peuple à l'égard de l'Organisation des Nations Unies en général et du Conseil de sécurité en particulier, pour s'être tenus courageusement aux côtés des Libyens durant ces huit mois extrêmement difficiles et pour l'appui qu'ils continuent de nous fournir pendant la phase de transition qui, nous l'espérons, nous permettra d'atteindre notre objectif d'édifier un État civil démocratique et libre, un État où prévaudront les institutions, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, un État pluraliste où règneront l'esprit de tolérance, la réconciliation et la justice. Tel est l'État pour lequel des dizaines de milliers de martyrs sont tombés, et nous nous sommes engagés devant Dieu à ne pas trahir le sang versé et à réaliser leurs aspirations.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que le Gouvernement de transition est déterminé à respecter ses obligations internationales, notamment celles énoncées dans la Charte des Nations Unies.

Les membres du Conseil savent que le lourd héritage légué à mon pays par un régime dictatorial a eu des incidences négatives sur différents secteurs de l'État. Ce régime a privé la jeunesse de tout espoir et le peuple libyen de son droit au développement et à la prospérité. Mon pays est victime des séquelles d'une lutte pour la liberté qui a détruit ce qui restait des institutions et une bonne partie de l'infrastructure. Un grand nombre de partisans de Kadhafi, dont les mains sont tachées du sang des Libyens et qui ont dilapidé l'argent public, n'ont pas encore été traduits en justice.

Nous devons donc relever un nombre incalculable de défis internes et externes pendant cette période de transition. Des efforts nationaux redoublés et l'aide de la communauté internationale sont nécessaires pour cela, de sorte qu'à la fin de la transition, la situation soit suffisamment sûre pour promulguer la Constitution définitive, élire le Parlement et former un gouvernement, lesquels guideront le pays au cours de l'étape suivante vers la réalisation des aspirations du peuple au progrès et à la prospérité.

Malgré les défis internes et la montée des attentes de notre peuple, le Gouvernement provisoire a beaucoup fait en à peine quatre mois. Le Gouvernement provisoire a placé le rétablissement de l'ordre et de la sécurité et le renforcement de la primauté du droit au premier rang de ses priorités, convaincu qu'il est que la sécurité est la principale préoccupation tant de l'État que du citoyen. Quelques incidents isolés ont éclaté ces derniers mois dans divers endroits, mais les autorités en charge de la sécurité sont

parvenues à les contenir. La stabilité de l'État a clairement été confirmée à l'occasion des grandes célébrations organisées dans toutes les villes, grandes ou petites, pour fêter le premier anniversaire de la révolution du 17 février et auxquelles la population libyenne tout entière a participé de son plein gré. Aucun incident ou trouble n'est venu perturber la situation sur le plan de la sécurité.

Le Gouvernement provisoire met en œuvre une politique globale pour former et réinsérer les révolutionnaires. Le Gouvernement a mis au point un plan pour intégrer les révolutionnaires dans les institutions publiques. Jusqu'ici, 10 000 révolutionnaires ont été recrutés au Ministère de l'intérieur et 6 000 autres au Ministère de la défense. Plus de 12 000 révolutionnaires seront intégrés dans ce ministère. Et 10 000 autres seront envoyés en formation dans des États frères. Le Gouvernement a également établi un service pour les ex-combattants chargé d'ouvrir aux révolutionnaires diverses perspectives professionnelles.

Nous accordons une attention particulière au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive et des systèmes antiaériens portables à dos d'homme qui posent une menace à la sécurité nationale et internationale. Nous avons établi une coopération étroite avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Je saisis la présente occasion pour rassurer la communauté internationale que les armes chimiques cachées par le régime précédent – et que nous avons trouvées – sont désormais sous contrôle. En coopération avec le Secrétariat et avec divers États frères, nous tentons de détruire ces armes conformément aux échéances convenues. S'agissant de l'uranium, cette matière nucléaire est également sous contrôle. Les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique se sont rendus sur des sites de stockage pour s'assurer de leur sécurité.

Pour ce qui est des armes classiques, des munitions et des systèmes antiaériens portables à dos d'homme, nous menons des efforts énergiques pour coopérer avec les partenaires internationaux afin de collecter et de contrôler ces armes et de prévenir leur trafic transfrontalier. À cet égard, mon gouvernement a appelé à la tenue à Tripoli, les 11 et 12 mars, d'une conférence ministérielle régionale sur la sécurité frontalière. Les ministres de la défense et de l'intérieur et les responsables des organismes de sécurité de l'Algérie, du Tchad, de l'Égypte, du Mali, du Maroc, du Niger, du Soudan et de la Tunisie participeront à cette réunion. Cette conférence aura pour but de coordonner les efforts déployés pour contrôler et surveiller les frontières, traiter du problème de l'immigration illégale, empêcher la contrebande d'armes, lutter contre les stupéfiants et combattre les activités des éléments pro-Kadhafi qui continuent encore d'opérer en toute liberté dans certains États voisins et continuent de faire peser une menace grave sur la sécurité de la Libye et de ses voisins.

Pour appuyer les efforts que nous faisons pour instaurer la sécurité et la stabilité internes et protéger nos longues frontières, nous demandons respectueusement au Conseil de sécurité de lever l'embargo sur le matériel militaire et sur les armes; nous pourrons ainsi rééquiper nos forces militaires et de police, et celles-ci pourront s'acquitter de leurs fonctions.

Il ne fait aucun doute que la réconciliation nationale est une condition préalable au rétablissement de l'harmonie et de la stabilité sociales, et à l'édification d'une Libye nouvelle fondée sur le respect des droits de l'homme. Des lois sur la justice transitionnelle et la réconciliation nationale ont été promulguées récemment. Conformément au patrimoine social de la Libye, des comités de réconciliation ont été récemment mis en place; ils comprennent des chefs politiques et religieux et des institutions civiques et sociales qui ont contribué au règlement de nombreux différends entre les tribus, ce qui a entraîné le retour de personnes déplacées dans leurs villes et leurs villages.

Une véritable réconciliation ne sera possible que si les criminels sont jugés rapidement et les coupables punis. En coopération avec les organisations civiles et les partenaires internationaux, des efforts sont menés en vue de renforcer la notion de réconciliation nationale et de justice transitionnelle.

Dans l'optique de la justice transitionnelle, une loi d'amnistie a été promulguée pour certains crimes commis avant le 17 février 2011. Cette loi porte sur divers délits à l'exception des assassinats, des meurtres, des enlèvements, de la torture et du vol de fonds publics et privés.

S'agissant des éléments pro-Kadhafi qui ont commis de graves violations contre le peuple libyen, ils seront traduits en justice. À cet égard, Saif Kadhafi sera jugé conformément aux principes de justice et d'équité.

Au nom du peuple libyen, et par l'entremise du Conseil, nous appelons la communauté internationale à nous aider sérieusement à assurer la justice en nous remettant les éléments pro-Kadhafi qui se sont rendus coupables de crimes contre le peuple libyen, et en nous rendant notamment l'argent en leur possession. Nous espérons coopérer avec les diverses parties. Nombre de fugitifs sont encore en fuite et font peser une menace grave sur la sécurité de la Libye et de la région.

La situation des droits de l'homme en Libye est l'une de nos préoccupations principales, et est également une priorité nationale. À cet égard, la Libye a coopéré avec la Commission d'enquête internationale créée par le Conseil des droits de l'homme lors de la visite qu'elle a effectuée dans différentes villes et régions du pays. Le Gouvernement a pris de nombreuses mesures juridiques et pratiques pour rétablir le contrôle judiciaire et policier sur un grand nombre de prisons. Les lois qui restreignaient les libertés et entravaient la propagation d'une culture des droits de l'homme ont été abrogées. L'État a créé le Conseil national pour les libertés publiques et les droits de l'homme dont la tâche consiste à surveiller les violations et à examiner les plaintes.

Nous reconnaissons qu'il y a eu des violations des droits de l'homme, mais je voudrais souligner qu'il s'agissait de cas isolés plutôt que d'incidents systématiques. Et ils tenaient au fait que certains révolutionnaires n'étaient pas informés des principes du droit international et du droit international humanitaire. Un comité ministériel a été mis en place sous l'autorité du Ministère de la justice pour examiner ces violations.

Le Gouvernement de transition est déterminé à savoir ce qu'il est advenu des personnes disparues pendant la révolution. Le Ministère de l'aide aux familles des martyrs et des personnes disparues a pris plusieurs mesures importantes : il a notamment mis en place des comités nationaux chargés de déterminer le sort des personnes disparues. C'est pourquoi le Gouvernement de transition exhorte la communauté internationale et nos partenaires à nous fournir l'expertise technique et l'aide financière nécessaires à la réalisation de cette tâche.

Le Gouvernement fait de son mieux pour améliorer la situation des personnes déplacées en leur fournissant des abris adéquats qui satisfont aux normes de la dignité humaine et en leur fournissant notamment l'assistance humanitaire nécessaire.

Le Gouvernement a également accordé une grande attention au traitement des blessés et des malades. Nous avons envoyé plus de 30 000 blessés se faire soigner à l'extérieur du pays.

Seules des élections octroieront une légitimité complète aux pouvoirs exécutif et législatif en Libye. C'est pourquoi nous déployons des efforts énergiques pour élaborer un cadre juridique qui assurera la transition de la révolution à l'État. La loi électorale a été adoptée et une Commission électorale nationale supérieure a été constituée. Des circonscriptions électorales seront définies dans les délais fixés. Une autorité institutionnelle qui représente tous les secteurs de la société sera élue. Nous promouvons le rôle des femmes dans la vie sociale, politique et économique pour leur permettre d'occuper des postes de responsabilité. À cet égard, la loi électorale prévoit des scrutins de liste afin de garantir l'égalité des hommes et des femmes dans les élections.

Afin de promouvoir le multilatéralisme dans la nouvelle Libye, nous avons jeté les bases de la création de partis et d'organisations de la société civile. Des initiatives individuelles et collectives sont prises dans des organisations de la société civile qui œuvrent dans différents domaines. Le Gouvernement provisoire est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour que des élections transparentes se déroulent dans des conditions de sécurité et en temps voulu. La Commission électorale nationale supérieure bénéficie donc d'un appui total s'agissant de son indépendance. Nous espérons qu'elle poursuivra son travail et achèvera le travail de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à cet égard. Nous attendons avec impatience de renforcer ces efforts en coordination avec la communauté internationale.

Je tiens à dire notre gratitude pour les efforts qui ont été menés récemment au niveau international en faveur du déblocage d'actifs libyens gelés. Nous savons gré au Comité des sanctions d'avoir accepté de lever les sanctions imposées à la Banque centrale de Libye et à la Libyan Arab Foreign Bank. À cette fin, nous demandons l'adoption de résolutions prévoyant la confiscation des fonds de la famille Kadhafi et des éléments de son régime qui continuent de trahir la Libye. Nous avons pris des mesures positives et concrètes afin de rétablir la transparence dans la gestion des ressources de l'État.

En ce qui concerne nos investissements à l'étranger, je tiens à exprimer notre profonde

préoccupation devant la non-protection des investissements libyens par certains États en dépit du fait que le Conseil de sécurité, en coordination et en consultation avec le Gouvernement libyen, ait retardé le gel des avoirs libyens jusqu'à ce qu'ils aient pu être contrôlés, évalués et justifiés après la mise en place d'un nouvel organe chargé de gérer les investissements libyens.

Nous demandons à la communauté internationale à autoriser cette institution à recevoir les avoirs. Nous apprécions la coopération précieuse et considérable établie avec la MANUL, ainsi que les conseils qu'elle a fournis à diverses autorités libyennes sur ces aspects. La signature par la Libye de l'accord sur la Mission est une preuve de notre reconnaissance, et nous espérons que cette coopération se poursuivra.

Nous cherchons à nouer des relations bilatérales et multilatérales sur la base du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, persuadés que les moyens pacifiques sont la seule façon de résoudre les conflits internationaux, de mettre un terme au terrorisme et à la violence sous toute ses formes, de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales et de promouvoir la paix et la sécurité internationales, et ce grâce à la participation d'acteurs engagés et d'autres États.

Nous comptons instaurer une économie libre et ouverte favorisant l'entreprenariat individuel et dans laquelle les chances s'offrent à chacun selon ses capacités, sans oublier l'obligation qui incombe à l'État de garantir la prospérité de ses citoyens. Même si cela ne fait qu'un an que le régime despotique a été renversé, l'on note des progrès concrets, bien qu'ils aient été obtenus au prix fort, au prix du sang de notre peuple. Bien que le premier anniversaire de la révolution ait été un moment de bonheur et de célébration, nous pensons aux meurtres et aux sacrifices de notre peuple, que nous considérons comme le prix de notre liberté.

Je tiens à dire que, en tant que Libyen, je suis extrêmement fier des réalisations de mon peuple. Le peuple libyen reconnaît et apprécie l'ampleur des contributions de la communauté internationale, en général, et de l'Organisation des Nations Unies à la réussite de la révolution. Nous attendons avec intérêt d'œuvrer de manière fructueuse aux côtés de l'ONU au cours de l'année à venir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. le Premier Ministre El-Keib de sa déclaration.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la Libye dans la salle du Conseil de sécurité. Il fait face à de grands défis, et nous lui souhaitons plein succès pour les surmonter. En présence du Premier Ministre, nous tenons à mentionner trois questions qui n'ont pas été soulevées dans l'exposé.

Le premier point a trait aux victimes civiles des frappes de l'OTAN en Libye. Le Conseil de sécurité attache une grande importance à cette question parce que des civils sont morts à cause d'actions qu'il avait approuvées, alors qu'elles étaient censées protéger les civils. Le 3 novembre, le Secrétaire général de l'OTAN a déclaré que la Libye n'avait pas confirmé les pertes civiles résultant des frappes aériennes, et donc qu'aucune autre enquête plus approfondie n'était nécessaire. Néanmoins, une Commission d'enquête internationale sur la Libye a été mise en place par le Conseil des droits de l'homme. Le 2 mars, un rapport a été publié (A/HRC/19/68), mentionnant la mort de dizaines de civils à la suite des frappes aériennes. Mais, au lieu d'une réaction directe et honnête de la part de l'OTAN, nous sommes revenus à la case départ.

Le 5 mars, elle a annoncé qu'aucune déclaration ne pouvait être faite au sujet des victimes, car « elle n'avait pas pu vérifier les chiffres ». Comme nous pouvons le constater, l'OTAN tente timidement de décliner toute responsabilité concernant cette question humanitaire extrêmement délicate. Nous espérons que l'OTAN reconnaîtra l'existence de victimes civiles, s'excusera et fera part de sa disposition à payer les compensations appropriées. Nous estimons que la question aurait due être convenablement réglée et que la responsabilité n'incombe pas uniquement à l'OTAN et au Conseil de sécurité, mais aussi aux nouvelles autorités libyennes. L'examen par ces autorités de la question des victimes civiles résultant des frappes aériennes sera la preuve de leur attachement à la protection des droits de l'homme et contribuera à la réconciliation nationale. Nous demandons au Secrétaire général de préparer une déclaration conjointe de l'ONU et de l'OTAN afin de régler la question des victimes civiles résultant des frappes aériennes de l'OTAN.

Deuxièmement, nous avons exprimé notre préoccupation au sujet de la prolifération incontrôlée des armes libyennes dans la région. Toutefois, il ne s'agit pas seulement d'armes qui sortent du pays. Nous avons été informés de l'existence d'un centre de

formation spécial pour les soi-disant révolutionnaires syriens en Libye, soutenu par les autorités. À l'issue de leur formation, ils sont envoyés en Syrie pour attaquer le Gouvernement légitime. Cela est absolument inacceptable au regard du droit. Cette action porte atteinte à la stabilité du Moyen-Orient. Compte tenu du fait qu'Al-Qaida est active en Syrie, la question se pose de savoir si l'exportation de la révolution est en train de se transformer en exportation du terrorisme. Le colonel Kadhafi s'était dit impliqué dans ce domaine également, mais il demeure, assurément, qu'il convient de régler les problèmes dans leurs pays respectifs.

Il est clair que la période de transition en Libye s'est avérée extrêmement difficile. Il y a quelques jours à peine, dans l'est du pays, sont apparus des signes de séparatisme et il y a eu recours à la force. Nous appuyons l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye. Néanmoins, nous sommes convaincus que tous les problèmes doivent être réglés par la voie politique au moyen du dialogue. Dans le cas contraire, la situation à Benghazi se transformera en tragédie.

**M^me^ Rice** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons, au Conseil de sécurité, la bienvenue au Premier Ministre, que nous sommes très heureux d'avoir à nos côtés aujourd'hui. Nous lui savons gré de sa déclaration très utile et très constructive. Je regrette que notre collègue russe ait jugé nécessaire de ressortir encore une fois devant le Conseil ce vieux canard au sujet de l'OTAN, mais puisqu'il l'a fait, je me permets de répondre.

La Commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur la situation des droits de l'homme en Libye a conclu que l'OTAN avait « mené une campagne de haute précision, manifestant la détermination d'éviter des pertes civiles » (*A/HRC/19/68, résumé, version anglaise uniquement*). Elle a également reconnu que l'objectif de l'OTAN était de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter toute victime civile. En outre, nous relevons l'exceptionnelle coopération apportée par l'OTAN à la Commission d'enquête pour l'aider dans sa tâche.

L'OTAN a suivi pour ses opérations en Libye des normes dépassant celles qu'impose le droit humanitaire international et pleinement conformes au mandat de l'ONU en matière de protection des populations et zones civiles attaquées ou menacées d'attaques. Le mandat de la Commission consistait à enquêter sur toutes les allégations de violations du droit international des droits de l'homme. La Commission n'a constaté aucune violation du droit international de la part de l'OTAN.

L'OTAN a coopéré pleinement avec la Commission d'enquête internationale sur la Libye et fourni une grande quantité d'informations, dont beaucoup ont dû être déclassifiées pour aider la Commission dans son travail. L'OTAN a enquêté sur toutes les allégations crédibles d'atteinte physique à des civils qui avaient été portées à sa connaissance. Il a pour cela fallu passer au peigne fin les données enregistrées par l'OTAN, de la définition des objectifs à toutes les données recueillies après les frappes. L'analyse a confirmé que les objectifs ciblés par les frappes de l'OTAN étaient des objectifs militaires légitimes conformes au mandat de l'ONU et au droit humanitaire international, en même temps que l'importance des précautions prises à chaque fois pour réduire au minimum le risque encouru par les civils.

Aucun objectif n'a été approuvé ou attaqué en présence de preuves ou de raisons de croire qu'il comportait un risque pour les civils. On a ainsi renoncé à des centaines d'objectifs possibles tandis que des missions ont été annulées à la dernière minute pour éviter de faire courir le moindre risque à la population civile. En dernière analyse, c'est aux autorités libyennes qu'il revient de définir la voie à suivre en ce qui concerne l'examen des plaintes concernant des victimes civiles. Nous poursuivrons notre coordination avec elles dans cet effort.

**M. Briens** (France) : À mon tour, je souhaite la bienvenue au Premier Ministre de la Libye et l'assure de notre plein soutien dans cette phase cruciale que traverse son pays. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais, puisque le représentant de la Fédération de Russie l'a fait, je vais m'exprimer.

La Commission d'enquête internationale du Conseil des droits de l'homme a rendu son rapport sur la Libye (A/HRC/19/68). C'est un travail sérieux et très complet. C'est surtout un rapport accablant pour les forces de Kadhafi, qui ont commis des crimes contre l'humanité, ont pratiqué la torture et d'autres traitements dégradants.

Concernant l'OTAN, le rapport, comme viennent de le rappeler les États-Unis, conclut que l'Alliance a mené une campagne très précise et souligne sa détermination d'éviter les pertes civiles et l'efficacité des procédures très strictes qui ont encadré l'usage de la force. La vérité, c'est que, confrontée à un

adversaire qui s'en prenait directement à sa population et qui n'hésitait pas à opérer depuis les écoles, les mosquées et les hôpitaux, l'OTAN a fait preuve de retenue et de discrimination dans l'usage de la force.

Par suite, une fois que la Commission a été établie, l'OTAN a pleinement coopéré avec cette Commission, avec laquelle elle a noué un dialogue ouvert et transparent. Les éléments transmis par l'OTAN figurent d'ailleurs en annexe du rapport de la Commission.

**M. Wittig** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Premier Ministre de la Libye que je remercie de sa déclaration. Je tiens à l'assurer de l'appui de l'Allemagne à son gouvernement et au peuple libyen.

Je voudrais répondre à mon collègue russe concernant les opérations menées par l'OTAN. Comme on le sait, l'Allemagne n'a pas participé aux opérations engagées par l'OTAN en application de la résolution 1973 (2011), mais mon pays étant membre de l'OTAN, je me dois de répondre à mon collègue russe.

Le rapport de la Commission d'enquête internationale créée par le Conseil des droits de l'homme (A/HRC/19/68) porte sur les opérations menées par l'OTAN. En tant qu'État membre de l'OTAN, l'Allemagne a pris très au sérieux les allégations relatives aux victimes civiles. L'OTAN a apporté une totale coopération à la Commission d'enquête internationale sur la Libye et fourni une importante quantité d'informations, dont beaucoup ont dû être déclassifiées pour aider la Commission dans son travail. Le mandat de la Commission consistait à enquêter sur les crimes de guerre et les violations du droit international humanitaire, et ses conclusions ont été que les opérations de l'OTAN n'entraient pas dans cette catégorie.

Je tiens à souligner que la Commission a conclu que l'OTAN avait « mené une campagne de haute précision manifestant la détermination d'éviter des pertes civiles » (*A/HRC/19/68, résumé, version anglaise uniquement*). La Commission reconnaît par ailleurs que « l'objectif de l'OTAN était de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter toute victime civile » (ibid., *par. 89*). L'OTAN a mené ses opérations en Libye dans le plein respect du mandat de l'ONU en matière de protection des populations et zones civiles attaquées ou menacées d'attaques.

**M. Wang Min** (Chine) (*parle en chinois*) : Au nom de la délégation chinoise, je souhaite la bienvenue à la présente séance au Premier Ministre libyen, que je remercie de sa déclaration.

Je ferai ici deux observations. Premièrement, le conflit libyen a provoqué un retour massif de populations sur leur terre natale en même temps qu'une prolifération des armes, avec à la clef des répercussions sur le développement socioéconomique des voisins de la Libye. Ces répercussions pourraient encore durer un certain temps. Nous estimons donc que le Conseil de sécurité doit tirer des enseignements de la manière dont le problème libyen a été abordé. Le Premier Ministre libyen a affirmé tout à l'heure que son pays prévoyait d'organiser une conférence régionale sur la prolifération des armes. Nous apprécions et saluons cette initiative.

Deuxièmement, le Conseil des droits de l'homme a récemment créé la Commission d'enquête internationale. Le rapport de la Commission (A/HRC/19/68) déclare expressément que les frappes aériennes de l'OTAN en Libye ont provoqué des pertes civiles et que certains objectifs n'étaient pas des installations militaires. La Commission suggère également qu'il convient de procéder à des compléments d'enquêtes. Cette conclusion est également conforme à un certain nombre d'informations communiquées par les médias.

La Chine tient à exprimer, à cet égard, sa profonde préoccupation. Ces événements touchent en effet à l'application correcte du mandat de l'OTAN en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, ainsi qu'à l'autorité et à la gravité de ces résolutions. Le Conseil doit donc comprendre l'ensemble de la situation. La Chine salue les efforts que le Conseil de sécurité déploie pour rester saisi de la situation et pour mener d'autres enquêtes sur cette affaire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Premier Ministre El-Keib, qui va faire une autre déclaration.

**M. El-Keib** (Libye) (*parle en arabe*) : Je remercie les représentants de la Fédération de Russie et de la Chine de leurs déclarations. Je tiens à dire qu'aucun pays ne doit exploiter cette question, qui concerne le sang des Libyens, à des fins de propagande politique contre d'autres pays. Le Gouvernement libyen a mené des enquêtes sur les circonstances entourant la mort de chaque civil libyen, et a bénéficié de la coopération de l'OTAN au sujet de certains abus

qui peuvent avoir été commis, causant la mort de civils.

J'espère que cette question n'a pas été soulevée pour entraver l'action de la communauté internationale ou pour l'empêcher d'intervenir dans d'autres États où les gens sont massacrés par leurs propres dirigeants.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus de noms inscrits sur la liste des orateurs.

J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 16 heures.*